



DESTINATAIRE : Mme Marie-Josée Harvey, Coordonnatrice du secrétariat
de la Commission (BAPE)

DATE : Le 17 septembre 2013

OBJET : Projets de biométhanisation et lieux d'enfouissement –
Émissions de méthane
Construction d'une usine de fabrication d'engrais
(3211-14-033)

Vous trouverez ci-joint les données en lien avec la demande de la Commission faite lors des audiences publiques du 4 septembre 2013 sur le méthane qui pourrait provenir des projets de biométhanisation et des lieux d'enfouissement. Soulignons que cette information colligée n'existe pas au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et que cette demande a nécessité la collaboration de deux unités administratives du MDDEFP. Les informations sur les projets de biométhanisation ont été fournies par la Direction de l'analyse et des instruments économiques et les données sur les émissions atmosphériques des lieux d'enfouissement ont été fournies par la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère. Voir ci-dessous certaines précisions sur les informations fournies :

Projets de biométhanisation

Vous trouverez ci-jointe une lettre du directeur de la Direction de l'analyse et des instruments économiques sur le sujet demandé avec, en pièces jointes, les informations sur les projets du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.

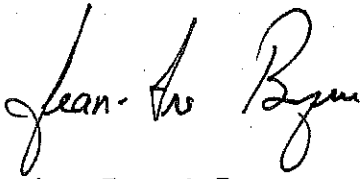
Émissions de la portion méthane des biogaz (lieux d'enfouissement)

Le tableau indique les données sur des émissions de la portion Méthane des biogaz émis à l'atmosphère des lieux d'enfouissement émettant plus de 50 000 tm en équivalent CO₂ pour l'année 2010 issues de l'inventaire québécois sur les émissions atmosphériques. Les lieux d'enfouissement émettant moins de 50 000 tm n'avaient pas à déclarer leurs émissions, toutefois, les émissions de ces autres lieux ont été

...2

2

estimées dans le tableau à la première ligne : « AUTRE ENFOUISSE. et comprennent tous les autres lieux du Québec (par exemple dans le Nord du Québec). Ces autres lieux ne sont pas nécessairement près du réseau de Gaz Métro. L'estimation totale du Québec (4 097 230 tm) donnée au bas du tableau est donc la somme des données des lieux d'enfouissement émettant 50 000 tm en équivalent CO2 + l'estimation des autres lieux.



Jean-François Bourque
Chargé de projet

p. j.

DESTINATAIRE : Monsieur Jean-François Bourque, chargé de projet
et coordonnateur des projets industriels
Direction de l'évaluation environnementale des projets
hydriques et industriels

DATE : Le 16 septembre 2013

OBJET : Demande de la Commission du BAPE - IFFCO
N/Réf. : 3343-07-10 et SCW-871540

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) demande au Ministère si le volume généré par les projets du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) pourrait combler la demande de l'usine IFFCO qui prévoit utiliser 2 millions de m³ de gaz naturel (équivalant au biométhane) par jour.

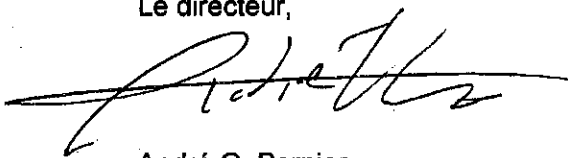
Pour les projets approuvés et à l'étude du PTMOBC, le volume de biométhane est estimé à 39 millions de m³ par an, soit un peu plus de 0,1 million de m³ par jour ou environ 5 % des besoins quotidiens indiqués par le promoteur. Cependant, il est important de noter qu'aucun projet n'est situé à proximité de Bécancour, le plus proche étant à Saint-Hyacinthe.

De plus, certains promoteurs prévoient une utilisation du biométhane autre que son injection dans le réseau Gaz Métro, ce qui réduirait le volume de biométhane potentiellement disponible.

L'information sur les projets annoncés dans le cadre du PTMOBC est jointe à cette note et est disponible aux adresses suivantes :

<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/programmes/biomethanisation/liste-projets.htm>;
<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/infuseur/communiquel.asp?no=2202>;
<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/infuseur/communiquel.asp?no=1612>;
<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/infuseur/communiquel.asp?no=2323>;
<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/infuseur/communiquel.asp?no=2162>;
<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/infuseur/communiquel.asp?no=1616>.

Le directeur,



André G. Bernier

p. j.

Développement durable,
Environnement,
Faune et Parcs

Québec

Accueil | Plan du site | Nous joindre | Portail Québec | À propos du site | Recherche

Le ministre | Le Ministère | Air et changements climatiques | Biodiversité | Développement durable | Eau | Évaluations
environnementales
Faune | Matières résiduelles | Milieu agricole | Milieu industriel | Parcs | Pesticides | Regards sur l'environnement | Terrains contaminés

Air

- Air >
- Changements climatiques >
- Climat >
- Déclaration obligatoire des émissions atmosphériques
- Gaz à effet de serre >
- Indice de la qualité de l'air
- Info-Smog
- Inspection et entretien des véhicules >
- Laboratoire mobile TAGA
- Problèmes atmosphériques >
- Qualité des précipitations

Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage

Projets confirmés par région :

- [Abitibi-Témiscamingue](#)
- [Bas-Saint-Laurent](#)
- [Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine](#)
- [Montérégie](#)

Projets à venir

Projets confirmés par région

Abitibi-Témiscamingue

• **Multitech Environnement – Rouyn-Noranda**

Le gouvernement du Québec a accordé une aide financière de 268 600 \$ à l'entreprise de Rouyn-Noranda Multitech Environnement afin qu'elle traite les matières organiques provenant des industries, commerces et institutions de la ville de Rouyn-Noranda.

Ce projet de compostage des andains statiques aérés sera implanté sur le lieu d'enfouissement technique (LET) exploité par l'entreprise.

Le coût estimé des installations est de 1,3 M\$ et les matières organiques traitées sont de 6 000 tonnes par année.

- o Communiqué de presse - [Un nouveau projet de compostage voit le jour en Abitibi-Témiscamingue grâce à un soutien financier de 268 600 \\$](#) (21 mars 2013)



Bas-Saint-Laurent

- **SÉMER de Rivière-du-Loup**

Le gouvernement du Québec a accordé une aide financière de 15 539 660\$ à la SÉMER afin que celle-ci desserve les 72 municipalités situées dans les MRC suivantes : Rivière-du-Loup, Kamouraska, Les Basques, La Haute-Gaspésie, La Mitis, La Matapédia et Témiscouata. Cette aide inclut la participation financière du gouvernement du Canada de 4 061 318 \$.

Les installations de biométhanisation et de compostage seront situées sur le lieu d'enfouissement technique (LET) de Rivière-du-Loup. Le biogaz produit sera purifié et liquéfié pour permettre son utilisation comme carburant dans des véhicules de transport. Un poste de distribution destiné aux véhicules de transport sera construit sur la Route bleue de Gaz Métro.

Le coût estimé des installations est de 27,2 M\$ et les matières organiques traitées sont de 25 742 tonnes par année.

- o Communiqués de presse

- Traitement des matières organiques par biométhanisation dans la région du Bas-Saint-Laurent : un projet de plus grande envergure sous le signe de l'innovation (31 juillet 2012)
- Traitement des déchets organiques: plus de 100 emplois directs et indirects créés : Québec annonce sa participation à un projet de biométhanisation à Rivière-du-Loup (12 janvier 2010)



Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine

- **MRC de Rocher-Percé**

Le gouvernement du Québec a accordé une aide financière de 1 667 514 \$ à la MRC du Rocher-Percé pour l'aménagement d'installations de compostage en andains extérieurs de catégorie 2. Seront desservis les territoires de Chandler, Grande-Rivière, Percé, Port-Daniel-Gascons et Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

Le coût estimé des installations est de 3,6 M\$ et les matières organiques traitées sont de 6 410 tonnes par année.

- o Communiqué de presse - Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage - le député Georges Mamelonet annonce l'attribution d'une aide financière de 1,6 million \$ à la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé (20 juin 2012)



Montérégie

- **Régie d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu (RAEVR)**

Le gouvernement du Québec a accordé une aide financière de 7 938 339 \$ à la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu (RAEVR) afin que celle-ci desserve les territoires de la MRC de la Vallée-du-Richelieu (Beloil, Carignan, Chambly, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloil).

Ce projet fera la biométhanisation et le compostage des boues de fosses septiques et des boues de la station d'épuration des eaux de la RAEVR. Les installations produiront du biogaz qui sera utilisé en remplacement du gaz naturel.

Le coût estimé des installations est de 11,9 M\$ et les matières organiques traitées sont de 26 000 tonnes par année.

- **Régie d'assainissement des eaux du bassin de La Prairie (RAEBL)**

Le gouvernement du Québec a accordé une aide financière de 9 744 262 \$ à la Régie d'assainissement des eaux du bassin de La Prairie (RAEBL) afin que celle-ci desserve les territoires de Candiac, Delson, Saint-Constant, Sainte-Catherine et La Prairie.

Ce projet de biométhanisation et de compostage prévoit l'installation de quatre unités de digestion pour le traitement des boues provenant d'une usine de traitement d'eau résiduaire. Les installations produiront du biogaz qui sera utilisé en remplacement du gaz naturel. Le traitement des matières organiques est prévu dans un bâtiment fermé.

Le coût estimé des installations est de 15,0 M\$ et les matières organiques traitées sont de 110 500 tonnes par année.

- **Ville de Saint-Hyacinthe (phases 1 et 2)**

Le gouvernement du Québec a accordé une aide financière de 31 443 249\$ à la Ville de Saint-Hyacinthe pour les phases 1 et 2 de construction d'installations de biométhanisation et de compostage. Cette aide inclut la participation financière du gouvernement du Canada de 11 387 011 \$ pour la phase 2 de ce projet.

La phase 1 concerne le traitement des boues de l'usine d'épuration des eaux usées, tandis que la phase 2 concerne le traitement des résidus alimentaires et industriels de la ville de Saint-Hyacinthe, des MRC des Maskoutains et d'Acton. Le biogaz produit sera vendu à Gaz Métro et injecté dans le réseau gazier.

Le coût estimé des installations est de 47,3 M\$ et les matières organiques traitées sont de 215 200 tonnes par année.

- [Communiqué de presse : Investissement Canada-Québec de plus de 25 M\\$ pour un projet de traitement des matières organiques par biométhanisation à Saint-Hyacinthe](#) (26 juillet 2012)



Projets à venir

Le gouvernement du Québec a aussi annoncé son intention d'aider financièrement à la réalisation de 5 projets, soit ceux de la Ville de Québec, de la Ville de Montréal, de la Ville de Laval, de la Ville de Longueuil et celui de la Table des préfets et élus de la Couronne sud de Montréal.

- Communiqués de presse
 - [Un investissement Canada-Québec pour quatre projets d'infrastructure verte dans la région de Montréal](#) (1^{er} février 2010)
 - [Un investissement Canada-Québec pour un projet d'infrastructure verte à Québec](#) (28 janvier 2010)



| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Accessibilité](#) | [Pour nous joindre](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |

| [Accès à l'information](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |  [Abonnement](#) |

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2002

Développement durable,
Environnement,
Faune et Parcs

Québec



Accueil | Plan du site | Nous joindre | Portail Québec | À propos du site | Recherche

Le ministre | Le Ministère | Air et changements climatiques | Biodiversité | Développement durable | Eau | Évaluations
environnementales

Faune | Matières résiduelles | Milieu agricole | Milieu industriel | Parcs | Pesticides | Regards sur l'environnement | Terrains contaminés

Le Ministère

Renseignements généraux

Communiqués de presse

Nos activités et services

Nos engagements

Nos programmes

Nos publications

En région

Emplois

Centre d'expertise en analyse
environnementale du Québec

Centre d'expertise hydrique du
Québec

Communiqué de presse

Version
imprimable


TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION DANS LA RÉGION DU BAS- SAINT-LAURENT UN PROJET DE PLUS GRANDE ENVERGURE SOUS LE SIGNE DE L'INNOVATION

Rivière-du-Loup, le 31 juillet 2012 – Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a confirmé aujourd'hui un investissement du gouvernement du Québec d'un maximum de 11 478 342 \$ dans un projet de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SEMER), dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC). Cette aide financière s'ajoute à une contribution fédérale maximale de 4 061 318 \$, provenant du Fonds pour l'infrastructure verte. Cette annonce s'est déroulée en présence du député fédéral de Lotbinière-Chutes-de-la-Chaudière, secrétaire parlementaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et secrétaire parlementaire pour les Langues officielles, M. Jacques Gourde, du député de la circonscription de Rivière-du-Loup et adjoint parlementaire au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Jean D'Amour, du président de la SEMER et maire de Rivière-du-Loup, M. Michel Morin, du directeur général de Gaz Métro Solutions Transport (GMST), M. Jean-Pierre Noël, et de nombreux partenaires.

Grâce à l'aide consentie, la SEMER pourra se doter d'installations capables de traiter efficacement les matières organiques de différentes sources et de les transformer en un carburant renouvelable : le biométhane. Le projet de la SEMER est une version bonifiée de celui qui avait été proposé, initialement, en 2010. Il permettra de traiter les matières résiduelles organiques de la population des MRC de Rivière-du-Loup, de Kamouraska, des Basques, de La Haute-Gaspésie, de La Mitis et de La Matapédia, soit plus de 118 000 personnes. Le coût total du projet s'élève maintenant à 27,6 M\$.

« Les futures installations seront dotées d'un équipement à la fine pointe de la technologie, ce qui permettra une valorisation optimale des matières résiduelles traitées. La région de Rivière-du-Loup deviendra ainsi une référence pour toutes les municipalités désireuses d'améliorer leur gestion des matières résiduelles organiques et de contribuer à l'effort gouvernemental visant la valorisation de 60 % de ces matières sur notre territoire. J'espère que l'initiative de la SEMER sera imitée par de nombreuses organisations similaires à travers le Québec », a déclaré le ministre Arcand.

Les nouvelles installations seront situées sur le terrain du lieu d'enfouissement technique (LET) de Rivière-des-Vases, à Cacouna. On estime à 25 742 tonnes la quantité de matières organiques qu'elles pourront traiter annuellement. Cela représente une réduction

d'émissions de CO₂ d'environ 8 800 tonnes par année. Le projet permettra aussi, en combinant le captage déjà réalisé du biométhane émis par le LET, la production de 3 millions de mètres cubes de biométhane par année, qui seront ensuite liquéfiés pour approvisionner le réseau de la Route bleue de Gaz Métro. D'ailleurs, aux fins de l'annonce, une citerne cryogénique de gaz naturel liquéfié (GNL) a été livrée sur place par un camion d'une filiale de Transport Robert, lui-même alimenté par GNL, ce qui réduit ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de près de 25 %. Rappelons que, dans le cadre du projet de la Route bleue et conformément à son engagement à contribuer à la protection de l'environnement, Transport Robert a établi un partenariat avec Gaz Métro afin que ses véhicules à carburant de remplacement soient alimentés par GNL. 

« Je suis heureux de constater que la région se démarque ainsi sur la scène environnementale. Protéger l'environnement, c'est également préserver la qualité de vie des citoyens. La population disposera bientôt d'une nouvelle façon d'agir activement dans la lutte aux changements climatiques en récupérant ses matières résiduelles organiques. Je suis persuadé que la réponse sera très favorable », a déclaré le député de la circonscription de Rivière-du-Loup, M. Jean D'Amour.

Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)

Le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage offre un soutien financier au milieu municipal et au secteur privé pour l'installation d'infrastructures permettant de traiter la matière organique au moyen de ces deux procédés. Le Programme a comme objectif de diminuer les émissions de GES ainsi que la quantité de matières organiques destinées à l'élimination. Ce programme est mis de l'avant par le gouvernement du Québec et prévoit un soutien financier d'Infrastructure

Canada, qui pourrait atteindre, pour certains projets, jusqu'à un tiers des dépenses acceptées.

- 30 -

SOURCES :

Maxime Sauvageau
Directeur des
communications et Conseiller
politique
Cabinet du ministre du
Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Tél. : 418 521-3911

Chantal Dolan
Attachée de presse du
Député de Rivière-du-Loup
et
Adjoint parlementaire au
ministre des Ressources
naturelles et de la Faune
418 868-0822

INFORMATION :

Relations médias
Ministère du Développement
durable,
de l'Environnement et des
Parcs
Tél. : 418 521-3991



[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Accessibilité](#) | [Pour nous joindre](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |

[Accès à l'information](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |  [Abonnement](#) |

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2002

Développement durable,
Environnement,
Faune et Parcs

Québec

Accueil | Plan du site | Nous joindre | Portail Québec | À propos du site | Recherche

Le ministre | Le Ministère | Air et changements climatiques | Biodiversité | Développement durable | Eau | Évaluations
environnementales
Faune | Matières résiduelles | Milieu agricole | Milieu industriel | Parcs | Pesticides | Regards sur l'environnement | Terrains contaminés

Le Ministère

Renseignements généraux >

Communiqués de presse >

Nos activités et services >

Nos engagements >

Nos programmes >

Nos publications >

En région

Emplois

Centre d'expertise en analyse
environnementale du Québec

Centre d'expertise hydrique du
Québec

Communiqué de presse


 Version
imprimable

TRAITEMENT DES DÉCHETS ORGANIQUES: PLUS DE 100 EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS CRÉÉS QUÉBEC ANNONCE SA PARTICIPATION À UN PROJET DE BIOMÉTHANISATION À RIVIÈRE-DU-LOUP

Rivière-du-Loup, le 12 janvier 2010 – Le premier ministre du Québec, Jean Charest, a dévoilé aujourd'hui la participation du gouvernement du Québec de 4,7 M \$ pour la construction d'une usine de traitement des déchets organiques par la biométhanisation sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, laquelle créera plus d'une centaine d'emplois dans la région. Cette annonce s'est faite en présence du premier ministre du Canada, Stephen Harper, et du maire de la municipalité de Rivière-du-Loup, Michel Morin, lesquels sont également partenaires de ce projet global de 14,7 M \$. Pour sa part, monsieur Charest était accompagné de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, et du député de Rivière-du-Loup, Jean D'Amour.

Le projet annoncé aujourd'hui sera réalisé par la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SEMER), formée de trois partenaires, soit la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup, la Ville de Rivière-du-Loup et Envirogaz. Il est le premier d'une longue liste de projets totalisant 650 M\$ d'investissements pour des infrastructures de compostage et de biométhanisation, ce qui devrait entraîner la création d'environ 5 200 emplois au Québec.

« Nous posons aujourd'hui les premiers jalons qui mèneront au développement, au Québec, d'une expertise de pointe dans les domaines des technologies vertes, et qui générera dans les prochaines années de nombreux emplois. Au moment où nous devons repenser nos modes de production et de consommation d'énergie, le développement de la filière biométhanisation représente une formidable occasion de diversification économique pour toutes les régions du Québec », a déclaré monsieur Charest.

La biométhanisation est un procédé qui permet d'éviter les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de la décomposition des matières résiduelles éliminées par enfouissement. De plus, le biogaz issu du procédé de biométhanisation peut être utilisé dans le chauffage des bâtiments, comme biocarburant pour alimenter des véhicules, ou être injecté dans le réseau gazier et ainsi réduire encore davantage les émissions de GES. Le gouvernement estime que l'implantation d'équipements de biométhanisation pourrait conduire à une réduction des émissions de GES de l'ordre de 1,5 Mt CO₂ d'ici 2012 en plus de contribuer de façon significative à l'atteinte de la nouvelle cible de réduction des émissions de GES que s'est donnée le Québec à l'horizon 2020, soit -20 % sous le niveau de 1990. 

« Le projet de la SEMER générera principalement un biocarburant qui permettrait d'alimenter 30 camions consommant 45 000 litres de carburant chacun par année. C'est une contribution importante à la réduction des émissions de GES dans le secteur du transport, le secteur le plus émetteur au Québec », a précisé la ministre Line Beauchamp.

Pour sa part, le député de Rivière-du-Loup, Jean D'Amour, a indiqué que l'expertise développée par la SEMER *« pourrait permettre à la région de devenir une vitrine technologique importante pour de nombreuses municipalités du Québec qui devront à court terme faire le choix de solutions de traitement pour leurs matières résiduelles ».*

Enfin, le premier ministre s'est dit heureux de voir se concrétiser un tel projet. *« Les montants investis aujourd'hui stimuleront la création d'emplois dans la région et contribueront à la préservation de l'environnement », a-t-il conclu.*

Rappelons que ce projet est soutenu dans le cadre du Programme québécois de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage de la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec annoncée le 16 novembre dernier.

- 30 -

SOURCES :

Hugo D'Amours
Attaché de presse
Cabinet du premier ministre
418 643-5321

Dave Leclerc
Attaché de presse
Cabinet de la ministre du
Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs

Développement durable,
Environnement,
Faune et Parcs

Québec

Accueil | Plan du site | Nous joindre | Portail Québec | À propos du site | Recherche

Le ministre | Le Ministère | Air et changements climatiques | Biodiversité | Développement durable | Eau | Évaluations
environnementales
Faune | Matières résiduelles | Milieu agricole | Milieu industriel | Parcs | Pesticides | Regards sur l'environnement | Terrains contaminés

Le Ministère

- Renseignements généraux >
- Communiqués de presse >
- Nos activités et services >
- Nos engagements >
- Nos programmes >
- Nos publications >
- En région
- Emplois
- Centre d'expertise en analyse
environnementale du Québec
- Centre d'expertise hydrique du
Québec

Communiqué de presse

 Version
imprimable

PROGRAMME DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION ET COMPOSTAGE - LE DÉPUTÉ GEORGES MAMELONET ANNONCE L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1,6 MILLION \$ À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU ROCHER-PERCÉ

Percé, le 20 juin 2012 – Le député de la circonscription de Gaspé, M. Georges Mamelonet, a annoncé aujourd'hui, au nom du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, l'attribution d'une aide financière de 1,6 million \$ à la Municipalité régionale de comté (MRC) du Rocher-Percé. L'aide gouvernementale est versée dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.

Le projet de la MRC consiste en l'aménagement d'un site de compostage à aire ouverte qui permettra de traiter plus de 6 000 tonnes de matières organiques par année. Ce site recevra les matières organiques résiduelles de toute origine sur le territoire, soit les résidus alimentaires, les herbes et les feuilles, les résidus de sentreprises de transformation de poisson, ainsi que les boues d'épuration et de fosses septiques.

« Le taux de valorisation de matières organiques sur l'ensemble du territoire de la MRC passera de 16 à 60 %, ce qui permettra, du même coup, de réduire de façon importante les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire. Voilà ce qui s'appelle une contribution significative à la lutte aux changements climatiques et toute la région peut en tirer une légitime fierté », a déclaré M. Mamelonet.

Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage

Le Programme de traitement des matières organiques par

biométhanisation et compostage offre un soutien financier au milieu municipal et au secteur privé pour l'installation d'infrastructures permettant de traiter la matière organique au moyen de ces deux procédés. Le Programme a comme objectif de diminuer les émissions de GES ainsi que la quantité de matières organiques destinées à l'élimination. Il s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, qui vise la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques, et dans celle de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

« Les matières résiduelles organiques produisent, une fois enfouies, un gaz 21 fois plus dommageable que le gaz carbonique, le méthane. Désormais, grâce à la création d'infrastructures vertes, ces matières peuvent être transformées en compost ou en biogaz, changeant ainsi un problème environnemental en un puissant outil économique. Les projets comme celui-ci démontrent bien que le Québec est réellement engagé sur la voie d'une économie verte et prospère », a fait savoir le ministre Arcand.

- 30 -

SOURCE :

Sarah Shirley
Attachée de presse
Cabinet du ministre du
Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Tél. : 418 521-3911

INFORMATION :

Ministère du Développement
durable,
de l'Environnement et des
Parcs
Tél. : 418 521-3991



| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Accessibilité](#) | [Pour nous joindre](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |

| [Accès à l'information](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |  [Abonnement](#) |

Développement durable,
Environnement,
Faune et Parcs

Québec

Accueil | Plan du site | Nous joindre | Portail Québec | À propos du site | Recl

Le ministre | Le Ministère | Air et changements climatiques | Biodiversité | Développement durable | Eau | Évaluations
environnementales
Faune | Matières résiduelles | Milieu agricole | Milieu industriel | Parcs | Pesticides | Regards sur l'environnement | Terrains contaminés

Le Ministère

Renseignements généraux

Communiqués de presse

Nos activités et services

Nos engagements

Nos programmes

Nos publications

En région

Emplois

Centre d'expertise en analyse
environnementale du Québec

Centre d'expertise hydrique du
Québec

Communiqué de presse

 Version
imprimable

INVESTISSEMENT CANADA-QUÉBEC DE PLUS DE 25 M\$ POUR UN PROJET DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION À SAINT-HYACINTHE

Saint-Hyacinthe, le 26 juillet 2012 – L'honorable sénateur Jean-Guy Dagenais et M. Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ont confirmé aujourd'hui l'engagement des gouvernements du Canada et du Québec à verser une contribution conjointe d'un maximum de 25 776 582 \$ à la Ville de Saint-Hyacinthe pour la réalisation de la deuxième phase d'un projet qui vise l'implantation d'infrastructures complémentaires pour le traitement des matières organiques par biométhanisation. La contribution du gouvernement fédéral pourrait atteindre 11 387 011 \$ dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure verte. Pour sa part, le gouvernement du Québec apporte une contribution de 14 389 571 \$, un montant versé dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC). La contribution du gouvernement du Québec s'ajoute à celle de 5 666 667 \$, versée pour la réalisation de la première phase du projet. Cette annonce s'est déroulée en présence du maire de la Ville, M. Claude Bernier, de la présidente et chef de la direction de Gaz Métro, M^{me} Sophie Brochu, et de nombreux partenaires.

« Notre gouvernement met l'accent sur les emplois, la croissance et la prospérité à long terme. Nous sommes fiers d'appuyer financièrement des projets d'infrastructure, tels que l'expansion de l'usine de biométhanisation de Saint-Hyacinthe, qui aident à créer des emplois, protéger l'environnement et offrir plus de possibilités économiques aux Québécois », a déclaré le sénateur Dagenais.

« D'ici 2015, nous visons à recycler 60 % des matières organiques putrescibles résiduelles au Québec. Je constate avec plaisir et enthousiasme que la Ville de Saint-Hyacinthe

pose des gestes concrets pour contribuer à l'atteinte de cet objectif, un des plus ambitieux de la récente Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Avec ce projet, la Ville met en œuvre une gestion habile et innovante de ses matières résiduelles qui ouvre la porte à une occasion d'affaires unique. Cette initiative, qui aura des répercussions tant sur le plan environnemental que sur le plan économique, nous donne un exemple parfait d'économie durable », a déclaré le ministre Arcand.

« Ces investissements nous permettront de concrétiser notre vision en matière de développement durable. Nous pourrions produire davantage de biogaz grâce au traitement des matières organiques recueillies lors de la collecte à trois voies mise en place par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. Nous deviendrons ainsi la première technopole agroalimentaire "verte" qui offre à l'industrie des solutions environnementales simples pour le traitement des rejets alimentaires », a affirmé M. Claude Bernier, maire de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Les nouvelles installations permettront à la Ville d'accroître sensiblement sa production de biogaz. Avec l'ajout de ces équipements, la Ville sera en mesure de traiter 132 000 tonnes humides de matières résiduelles. La réalisation de cette deuxième phase marque également le début d'une collaboration entre la Ville de Saint-Hyacinthe et Gaz Métro, qui s'est engagé à se porter acquéreur de la production de biométhane de la Ville. La production annuelle de biométhane atteindrait 6 millions de mètres cubes dès les premières années et pourrait atteindre à terme jusqu'à 13 millions de mètres cubes par année.

La deuxième phase du projet, qui s'amorcera bientôt, vise à accroître la capacité de traitement des matières résiduelles de la Ville par l'implantation de deux hydrolyseurs, de deux digesteurs, de deux centrifugeuses et d'une station de réception des résidus de table et des résidus verts.

La contribution fédérale à ce projet est conditionnelle à ce qu'il satisfasse aux exigences du Fonds pour l'infrastructure verte; en particulier à ce que le processus d'appel d'offres établi par la Ville de Saint-Hyacinthe soit compétitif, équitable, transparent et conforme à l'Accord sur le commerce intérieur. La contribution fédérale est assujettie également à la signature d'une entente de contribution avec le gouvernement du Québec. Le projet devra aussi satisfaire, là où il y a lieu, aux exigences de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et aux exigences en matière de consultations autochtones.

Le Fonds pour l'infrastructure verte

Quantité de biogaz
spécifiée



Le Fonds pour l'infrastructure verte est un élément essentiel du Plan d'action économique du Canada. Il est axé sur des priorités telles que l'amélioration des installations de traitement des eaux usées, les dispositifs de production et de transport de l'énergie propre, ainsi que les investissements dans les énergies hydroélectrique, éolienne et solaire. Les infrastructures de l'énergie propre contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air et à la réduction des émissions de gaz carbonique.

Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage

Le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage offre un soutien financier au milieu municipal et au secteur privé pour l'installation d'infrastructures permettant de traiter la matière organique au moyen de ces deux procédés. Le Programme a comme objectif de diminuer les émissions de GES ainsi que la quantité de matières organiques destinées à l'élimination. Ce programme est mis de l'avant par le gouvernement du Québec et prévoit un soutien financier d'Infrastructure Canada, qui pourrait atteindre, pour certains projets, jusqu'à un tiers des dépenses acceptées.

- 30 -

SOURCES :

Geneviève Sicard
Attachée de presse
Cabinet du ministre des
Transports, de
l'Infrastructure et des
Collectivités
Tél. : 613 991-0700

Maxime Sauvageau
Directeur des
communications - Conseiller
politique
Cabinet du ministre du
Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Tél. : 418 521-3911

INFORMATION :

Infrastructure Canada
Tél. : 613 960-9251
Sans frais : 1 877 250-7154

Relations médias
Ministère du Développement
durable, de l'Environnement
et des Parcs
Tél. : 418 521-3991





[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Accessibilité](#) | [Pour nous joindre](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |

[Accès à l'information](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |  [Abonnement](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec](#), 2002

Développement durable,
Environnement,
Faune et Parcs

Québec


Accueil | Plan du site | Nous joindre | Portail Québec | À propos du site | Recherche

Le ministre | Le Ministère | Air et changements climatiques | Biodiversité | Développement durable | Eau | Évaluations
environnementales
Faune | Matières résiduelles | Milieu agricole | Milieu Industriel | Parcs | Pesticides | Regards sur l'environnement | Terrains contaminés

Le Ministère

- Renseignements généraux >
- Communiqués de presse >
- Nos activités et services >
- Nos engagements >
- Nos programmes >
- Nos publications >
- En région
- Emplois
- Centre d'expertise en analyse
environnementale du Québec
- Centre d'expertise hydrique du
Québec

Communiqué de presse

 Version imprimable

UN INVESTISSEMENT CANADA-QUÉBEC POUR UN PROJET D'INFRASTRUCTURE VERTE À QUÉBEC

Québec (Québec), le 28 janvier 2010. – L'honorable Josée Verner, ministre des Affaires intergouvernementales, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre de la Francophonie et ministre responsable de la région de Québec, Mme Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et M. Sam Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre du Travail et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale du Québec, sont heureux d'annoncer aujourd'hui leur appui à un projet d'infrastructure verte à Québec. Ce projet représentera un investissement global de près de 57 M\$ et créera plus de 450 emplois directs et indirects dans la région. Pour sa réalisation, le gouvernement du Canada contribue jusqu'à un tiers des coûts admissibles, soit un montant pouvant atteindre 16 577 504\$. La contribution du gouvernement du Québec, de l'ordre de 17,7 M\$, s'ajoute à la contribution du milieu municipal. Cette annonce s'est faite en présence du maire de Québec, M. Régis Labeaume.

Le projet de Québec prévoit la construction d'un système de traitement des matières organiques comprenant des installations de biométhanisation et de compostage. Il permettra de traiter 85 000 tonnes de matières organiques qui, jusqu'ici, étaient en grande partie incinérées. La technologie de biométhanisation transforme les matières résiduelles organiques en biogaz, une énergie verte qui permet de remplacer des énergies fossiles, soit comme biocarburant pour les véhicules, soit comme biocombustible pour le chauffage.

« Cet investissement fédéral de plus de 16,5 M\$ démontre la volonté des gouvernements du Canada et du Québec de travailler ensemble au bénéfice de notre économie et de notre environnement. Le projet qui fait l'objet de cette annonce permettra de réduire les émissions de gaz à effet de

serre (GES) tout en stimulant la création d'emplois dans la région de Québec », a souligné la ministre Verner.

« Ce projet contribuera à réduire de manière significative le volume de matières résiduelles incinérées et concourra à l'atteinte de nos objectifs en matière de lutte contre les changements climatiques. Il nous permettra également de favoriser le développement d'une source d'énergie renouvelable qui générera de nombreux emplois au cours des prochaines années », a déclaré la ministre Line Beauchamp.

« Il s'agit ni plus ni moins de placer la région de la Capitale-Nationale parmi les chefs de file du développement durable au Québec. À ce chapitre, la région fait déjà bonne figure, et ce, depuis plusieurs années », a ajouté le ministre Sam Hamad.

D'une valeur de un milliard de dollars à l'échelle du pays sur cinq ans, la contribution du gouvernement du Canada à ce projet proviendra du Fonds pour l'infrastructure verte, lequel fait partie du Plan d'action économique du Canada annoncé dans le budget de janvier 2009. Ce fonds vise à soutenir la production et le transport d'énergie durable, ainsi que le traitement des eaux usées et la gestion des déchets solides à l'échelle municipale. Le gouvernement fédéral collabore avec les provinces, les territoires et d'autres intervenants afin de sélectionner et d'approuver davantage de projets qui seront financés par ce fonds.

Quant à l'aide financière du Québec, elle est accordée dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage, lequel prévoit des investissements totaux de l'ordre de 650 M\$, dont au moins 187 M\$ proviennent du gouvernement du Québec. Les projets financés dans le cadre de ce programme visent la création d'environ 5 200 emplois directs et indirects. Ce programme a pour objectif de mettre en œuvre une des composantes majeures du projet de nouvelle politique québécoise de gestion des matières résiduelles, soit de bannir progressivement l'enfouissement de la matière organique d'ici 2020, tout en contribuant à l'atteinte de la cible québécoise de réduction des émissions de GES.

Le gouvernement fédéral est aussi en train d'évaluer d'autres projets de biométhanisation dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure verte à être réalisés au Québec. L'investissement total du fédéral dans des projets de biométhanisation pourrait atteindre plus de 170 M\$.

Pour en savoir davantage au sujet du Plan d'action économique du Canada, visitez le www.actionplan.gc.ca/fra/index.asp. Pour plus de renseignements sur les investissements du gouvernement du Canada dans l'infrastructure, visitez le www.creerdesemplois.gc.ca. Le site Web

www.infrastructures.gouv.qc.ca fournit des renseignements sur les investissements du gouvernement du Québec dans l'infrastructure.

L'information sur le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage est disponible au www.mddep.gouv.qc.ca/programmes/biomethanisation.

Document d'information

-30-

SOURCES :

Frédéric Boisvert
Conseiller en politiques
Cabinet du ministre des
Transports et de
l'Infrastructure du Canada
613 991-0700

Dave Leclerc
Attaché de presse
Cabinet de la ministre du
Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
418 521-3911

INFORMATION :

Infrastructure Canada
613 948-1148

Relations médias
Ministère du Développement
durable,
de l'Environnement et des
Parcs
Tél. : 418 521-3991



| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Accessibilité](#) | [Pour nous joindre](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |

| [Accès à l'information](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |  [Abonnement](#) |

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2002

**Tableau des émissions de la portion CH4 des biogaz émis à l'atmosphère en 2010
(lieux d'enfouissement émettant plus de 50000 tm équivalent CO₂)**

Nom du lieu d'enfouissement	Emissions CH4 (tm équiv. CO₂)
AUTRE ENFOUISSE.	2981916
BFI/Terrebonne	157088,4
COOK/Gatineau	29225,7
MATREC/Chicoutim	61131
RIADM/Lachute	199737,3
RIVE-NORD/St-Tho	141884,4
STABLEX/Blainvil	
THIBAULT/Ste-Céc	64869
WASTE/Drummondvi	88372,2
WASTE/Magog	82343,1
WASTE/Ste-Sophie	114901,5

Total Qc estimé*:

4097230,2

Le total pour le Québec est estimé à partir des déchets enfouis, selon le modèle LANDGEM à partir du bilan de Recyc-Québec.

Source: Inventaire québécois des émissions atmosphériques (IQÉA), consulté le 6 septembre 2013.